

Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés DES PROGRAMMES DE QUALITÉ ET ADÉQUATS POUR LA PLUPART D'ENTRE EUX

Montréal, le 10 octobre 2003. Les programmes évalués dans les établissements privés non subventionnés sont de qualité et adéquats pour la majorité d'entre eux, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, les méthodes pédagogiques et la cohérence des programmes. Ces résultats démontrent que la plupart des collèges ont bien assumé leurs nouvelles responsabilités relatives à la conception et à la mise en œuvre de leurs programmes.

Le rapport synthèse de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, publié aujourd'hui, présente ainsi les principaux résultats de cette opération menée en 2001-2002 auprès de 19 établissements. Ces derniers devront toutefois porter une attention particulière à l'encadrement pédagogique offert aux professeurs et à la gestion pédagogique des stages.

De nouvelles responsabilités généralement bien assumées

Depuis 1994, une plus grande autonomie et de nouvelles responsabilités relatives à l'organisation de l'enseignement sont progressivement transférées aux collèges. Au fur et à mesure de la mise à jour des programmes-souches (DEC) reformulés en objectifs et standards par le Ministère, les collèges ont maintenant la responsabilité d'établir les programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC), leurs objectifs et standards et les activités d'apprentissage.

Lors de l'opération menée en 2001-2002, douze des dix-neuf programmes évalués répondaient entièrement à ces nouvelles exigences. Les résultats de l'évaluation confirment que les établissements privés non subventionnés ont, pour la plupart, bien relevé le défi et montré leur capacité à offrir des formations cohérentes permettant de répondre aux besoins du marché du travail. En effet, dans la majorité des cas, les cours offerts contribuent clairement à l'atteinte des objectifs du programme, les séquences de cours facilitent la progression des apprentissages et la charge de travail des élèves est bien répartie selon la durée de la formation.

Dans la plupart des cas, les formations offertes répondent aux besoins et préparent bien les élèves à intégrer le marché du travail. Cependant, les collèges devraient systématiser

davantage les liens avec les entreprises pour assurer et maintenir la pertinence de la formation en apportant, au besoin, les ajustements nécessaires.

Mieux supporter pédagogiquement des professeurs compétents

Comme ce fut le cas lors d'une opération similaire menée en 1997-1999 auprès des établissements privés non subventionnés, la Commission a été favorablement impressionnée par les efforts des enseignants pour rendre leur pédagogie active et motivante. Dans pratiquement tous les cas, les méthodes pédagogiques utilisées sont bien adaptées aux élèves et aux objectifs poursuivis, les professeurs offrent une disponibilité suffisante et les divers moyens d'encadrement pédagogique retenus sont appropriés et appréciés des élèves.

Dans la presque totalité des programmes évalués, les professeurs font preuve de compétence et de dynamisme. Cependant, plusieurs d'entre eux sont engagés à temps partiel ou à la leçon et ils ont peu d'occasions de se rencontrer pour discuter pédagogie. Des collèges font des efforts pour offrir un encadrement et du soutien pédagogique à leurs professeurs. Toutefois, les faiblesses notées dans environ la moitié des établissements incitent la Commission à signaler à nouveau la nécessité pour les établissements de porter une attention accrue à l'animation pédagogique afin que leurs professeurs puissent développer une vision d'ensemble du programme et des approches communes.

Offrir une véritable activité d'intégration en fin de programme

Parmi les 19 programmes évalués en 2001-2002, dix comportent un stage et sept comprennent un projet de fin d'études. Pertinents et bien orientés vers les objectifs du programme, les projets de fin d'études bénéficient, dans la grande majorité des cas, d'un encadrement de qualité et d'une évaluation adéquate. Par contre, dans le cas des stages, l'évaluation révèle que la documentation, l'encadrement des élèves et l'évaluation des apprentissages laissent souvent à désirer. La Commission a tenu à rappeler aux collèges que, dans la mesure où le stage est une activité créditée, il doit être une véritable activité pédagogique avec des objectifs clairs liés à ceux du programme et il doit être aussi convenablement encadré et évalué par les services pédagogiques du collège.

Plusieurs collèges mènent une réflexion en vue de renforcer le caractère intégrateur du stage ou du projet de fin d'études prévu à leur programme, alors que d'autres pensent à mettre sur pied une telle activité. Quelle que soit la formule retenue, la Commission considère qu'il est avantageux d'offrir une activité d'intégration de fin de programme qui

permette aux élèves de faire le lien entre les apprentissages et de démontrer l'atteinte des objectifs du programme.

Un taux élevé de réussite des cours pour un taux de diplomation fort variable

Dans presque tous les collèges, le taux de réussite des cours se situe généralement entre 80 % et 100 % alors qu'on observe, dans plusieurs d'entre eux, des taux de diplomation de 70 % et plus et d'autres se situant au-dessous de 60 %. Diverses raisons peuvent expliquer ces écarts, notamment une mauvaise connaissance du programme, l'omission de remettre un travail final ou encore, l'obtention d'un emploi avant la fin des études. Les collèges se doivent d'analyser plus à fond ce phénomène et voir à ce que les candidats à l'admission comprennent bien les objectifs du programme et possèdent une préparation adéquate. Ils se doivent également de veiller à ce que les élèves admis persévèrent dans le programme.

Disposer de données fiables sur le placement des finissants

L'évaluation de 2001-2002 montre que, pour la moitié des collèges, le taux de placement rapporté atteint ou dépasse les 80 %. La finalité première des programmes menant à l'AEC étant de préparer à l'emploi, la Commission rappelle aux établissements l'importance des données sur le placement des finissants. En disposant de données fiables, les collèges sont mieux à même d'apprécier la pertinence du programme et d'informer les futurs élèves des perspectives d'emploi au terme de la formation. À cet effet, la Commission a recommandé aux collèges d'assurer un suivi de leurs diplômés et de recueillir une information aussi exacte que possible sur leur placement.

Des établissements dont il faut reconnaître la contribution

Dans le cadre de quatre opérations d'évaluation différentes, dont deux spécifiques aux établissements privés non subventionnés, la Commission a évalué au moins un programme dans 37 des 41 établissements encore actifs lors de l'évaluation menée en 2001-2002. À cette époque, 6 921 adultes fréquentaient ces établissements, ce qui représentait alors 24 % des personnes inscrites dans un programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC).

En 1999, la Commission avait déjà noté le rôle utile et complémentaire de ces établissements qui répondent à des besoins de formation des adultes dans divers domaines techniques dont celui des technologies de pointe. L'attrait qu'ils exercent sur des personnes souhaitant atteindre des objectifs précis de formation, quitte à consentir les efforts financiers nécessaires, et la qualité de la formation offerte dans plusieurs d'entre

eux incitent la Commission à réitérer la recommandation qu'elle a adressée au ministre de l'Éducation en 1999 à l'effet d'instaurer un système d'agrément, basé sur une évaluation institutionnelle périodique, et pour ceux qui seront accrédités, d'élargir leur marge de manœuvre dans le développement de leurs programmes.

L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS NON SUBVENTIONNÉS

Quelques statistiques...

...sur les établissements

- En vertu de la *Loi sur l'enseignement privé*, ces établissements sont des entreprises ou organismes pour lesquels le ministre de l'Éducation délivre, selon certaines conditions, un permis les autorisant à offrir une formation collégiale.
- De 1988 à 1997, leur nombre augmente de 74 %, ils passent ainsi de 27 à 47.
- En 2001, on dénombrait 43 établissements dont 41 encore actifs en mai 2003.
Neuf d'entre eux offrent un seul programme et les autres, trois ou quatre, en moyenne.
Ces établissements opèrent 60 sites de formation majoritairement localisés dans les régions de Montréal (73 %) et Québec (12 %).
- Ils décernent un diplôme d'établissement (AEC) reconnu par le ministre de l'Éducation.

...sur les programmes

- Les programmes offerts conduisent tous à l'attestation d'études collégiales (AEC).
- Ces programmes comportent uniquement des cours de la formation technique.
- Ils sont de courte durée, dispensés selon un régime d'études intensif.
- Durée des programmes : entre 180 et 2400 heures de formation.
Nombre d'unités accordées, selon le programme : entre 10 et plus de 67.
- Durée des programmes évalués en 2001-2002 : de 555 à 1545 heures de formation.
Nombre d'unités accordées, selon le programme : entre 20 et 55.

...sur l'effectif scolaire

- Majoritairement des adultes qui désirent acquérir une formation technique.
- Le nombre d'inscrits à temps plein est passé de 4 909 à 10 281 entre 1992 et 1998.
Depuis 1998, l'effectif est en diminution et en 2001, on en comptait 6 921.
- Les principales raisons invoquées pour expliquer cette diminution :
le resserrement du régime de prêts et bourses; la réduction des achats de formation par des organismes comme Emploi-Québec; la concurrence accrue de la part des autres catégories d'établissements; les exigences du Ministère pour l'obtention de nouvelles autorisations de programme.
- Les élèves inscrits à temps plein sont admissibles au régime des prêts et bourses.

...sur les résultats

- Au moins 1 programme a été évalué dans 37 des 41 établissements actifs en mai 2003.
Quatre établissements étaient d'implantation trop récente ou n'avaient pas un nombre significatif d'élèves inscrits pour participer à l'évaluation menée en 2001-2002.
- 45 programmes différents ont été évalués lors de 4 opérations distinctes :
 - 2001-2002 évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) des établissements privés non subventionnés
 - 1997-1999 évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) des établissements privés non subventionnés
 - 1996-1998 l'évaluation des programmes Techniques administratives et Coopération
 - 1994-1996 l'évaluation des programmes d'Informatique
- La mise en œuvre des programmes a été jugée de qualité dans 66 % des cas :
 - 12/19 lors de l'évaluation des programmes d'études conduisant à l'AEC *en 2001-2002*
 - 14/23 lors de l'évaluation des programmes d'études conduisant à l'AEC *en 1997-1999*
 - 6/8 lors de l'évaluation des programmes *Techniques administratives et Coopération*
 - 7/9 lors de l'évaluation des programmes d'*Informatique*
- Dans les autres cas, la mise en œuvre a été jugée :
 - comportant des forces et des faiblesses dans 17 cas
 - ou problématique dans 9 cas.
- 10 des 19 programmes évalués comportent un stage.
- 7 des 19 programmes évalués comportent un projet de fin d'études.

L'évaluation des programmes d'études dans les établissements privés non subventionnés
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES PROGRAMMES ÉVALUÉS EN 2001-2002

ÉTABLISSEMENTS	PROGRAMMES
Académie internationale du design et de technologie	Design de mode (NTC.0N)
CINAC	Développement multimédia (NWE.13)
Collège CDI	Programmeur-analyste orienté Internet (LEA.4E)
Collège d'informatique Marsan	Techniques multimédia (NWE.0T)
Collège de l'Estrie	Programmeur-analyste, spécialisation développement d'applications Web (LEA.58)
Collège Delta	Gestionnaire en réseautique (LEA.2X)
Collège Herzing	Systèmes de micro-ordinateurs et réseaux (LEA.3V)
Collège Info-Technique	Bureautique – Immersion en langue seconde (LCE.1C)
Collège Inter-Dec	Infographie en animation 2D/3D (NWY.0J)
Cyclone Arts et Technologies	Infographie en cinéma et télévision (903.98)
École du Show-Business	Production d'événements culturels et corporatifs (NNC.03)
Institut Athéna	Infographie et animation en 2D et 3D (NWY.0F)
Institut d'enregistrement du Canada	Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical (903.96)
Institut Demers	Techniques en graphisme (NTA.0M)
Institut Descartes	Production multimédia (LEA.2N)
Institut supérieur d'électronique	Micro-ordinateur et réseaux (ELJ.05)
Institut supérieur d'informatique (ISI)	Réseaux informatiques et télécommunications (LEA.2L)
Institut supérieur de design de mode (ISDM)	Design de mode (NTC.0M)
Institut Trebas Québec	Techniques de son (NNC.04)